



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la
Assemblée publique de consultation
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
tenue le lundi 16 février 2015 à 19 h 00**

CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENT
243-164A-2015 Modification au règlement de zonage (164-2007)
245-212A-2015 Modification au règlement concernant les ententes relatives à
des travaux municipaux (212-2013)

Une assemblée publique de consultation est tenue le lundi 16 février 2015 à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair Marcel Busque
Richard Bolduc Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Pierre Bégin, qui agit également à titre de président d'assemblée.

Madame Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus et transmis à chaque résidence du territoire le 6 février 2015.

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- **243-164A-2015** Modification au règlement de zonage afin de créer la zone R-22 pour un projet d'ensemble;

- **245-212A-2015** Modification au règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'apporter certaines précisions aux dispositions relatives au partage des coûts lors de travaux de surdimensionnement.

Une période de consultation a eu lieu au bureau municipal du 6 février 2015 au 16 février 2015 inclusivement.

Le projet de règlement **243-164A-2015** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les personnes éligibles à faire une demande doivent être domiciliées à l'intérieur des zones R-13, R-14, P-42, C-20 et I-31 et avoir le statut d'électeur à la date de l'adoption du règlement.

A 19 h 00, M. Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation.

Une personne est présente et quelques questions sont soulevées.

L'assemblée de consultation est levée à 19 h 28.


Pierre Bégin, maire


Dominique Lamarre, sec.-trésorière